

“Le CICE n’a pas favorisé l’emploi”

 sciencespo.fr/actualites/actualite/C3%A9s/%E2%80%9C-cice-n%E2%80%99-pas-favoris%C3%A9-l%E2%80%99emploi%E2%

Avec l’objectif de doper la compétitivité des entreprises françaises, le crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi (CICE) n’a pas, pour l’instant, été créateur d’emplois. C’est l’avis de Clément Carbonnier, co-directeur de l’axe “Politiques socio-fiscales” du LIEPP. Entretien

Comment avez-vous évalué l’impact du CICE ?

France Stratégie nous a demandé d’évaluer l’impact du CICE, dont le coeur du dispositif prévoit de rembourser 6 % de la masse salariale en ciblant les salaires jusqu’à 2,5 fois le smic. L’évaluation combine deux méthodologies issues de la sociologie économique d’une part, et de l’économie quantitative d’autre part. Ce type de dialogue étant assez peu mené en sciences sociales, cette évaluation du LIEPP est un objet scientifique unique. De plus, les conclusions des deux approches se recoupent largement ce qui assoit leur crédibilité.

Quelles sont vos conclusions ?

Avec l’analyse qualitative, nous nous sommes entretenus avec des décisionnaires d’entreprise sur la façon dont ils se sont appropriés le dispositif. Il s’avère qu’ils n’ont pas eu pleinement conscience que ce crédit d’impôt pouvait réduire le coût du travail. Ils ont également douté de la pérennité du dispositif. Sur la partie quantitative, nous avons évalué cinq critères : les exportations, les investissements, l’emploi, les résultats nets des entreprises et les salaires. Notre analyse nous a permis de conclure que le CICE n’a pas eu d’impact sur l’investissement, l’emploi et les exportations. En revanche, il a eu un impact positif sur les salaires, surtout sur ceux des cadres et des professions intellectuelles supérieures, et sur les résultats nets des entreprises.

Il n’y a donc pas eu le même impact sur toutes les catégories de salariés.

Pourquoi ?

Nous trouvons un impact plus fort sur le salaire des cadres et des professions intellectuelles supérieures. Nous formulons l’hypothèse qu’elles ont un plus fort pouvoir de négociation que les employés ou les ouvriers. Les premières catégories peuvent bénéficier davantage de ce qu’on appelle les accessoires de salaires, comme les primes.

Vos conclusions ne sont pas intégrées au rapport final.

France Stratégie les reprend en partie. Notamment sur les résultats nets des entreprises, sur les exportations, et les investissements. Mais effectivement, pas sur l’emploi ni sur les salaires. J’ai du mal à comprendre l’argument scientifique pour écarter nos résultats. France Stratégie privilégie les conclusions des équipes de recherche d’un autre laboratoire, Travail, emploi et politiques publiques (TEPP), mais nos méthodologies diffèrent.

C’est-à-dire ?

Notre principe, celui du LIEPP, est de comparer les entreprises qui sont les plus similaires possibles. De son côté, TEPP a comparé des entreprises aux profils bien distincts qui ont reçu des montants très différents de CICE. Les trajectoires avant même le CICE n’étant pas les mêmes, leur comparaison après réception du CICE est sujette à caution.

En savoir plus

- Laboratoire Interdisciplinaire d’Evaluation des Politiques Publiques ([LIEPP](#)) de Sciences Po
- Un [policy brief](#) résumant les résultats du LIEPP est disponible sur le site internet du LIEPP
- Le rapport du LIEPP est disponible sur le site internet de [France Stratégie](#)

CICE : on cherche encore où est passé le pognon...

 tempsreel.nouvelobs.com/economie/20160929.OBS8981/cice-on-cherche-encore-ou-est-passe-le-pognon.html

Pascal Riché

On s'en doutait un peu, mais c'est officiel : [le CICE a été une piètre réforme](#). Il a sans doute sauvé des PME de la faillite, ce qui serait le moins qu'on puisse attendre d'une injection dans les comptes des entreprises de 18 milliards par an. Mais sur l'emploi, le "E" de CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), le résultat est faiblard.

Micro-effet sur l'emploi

Le Comité de suivi, qui présentait ce jeudi matin [son rapport](#) chez "France Stratégie", a étudié les résultats de plusieurs travaux qu'on lui a préparés sur le sujet.

- Une équipe du Liepp de Sciences-Po Paris (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques), pilotée par Clément Carbonnier, ne voit aucun emploi créé. Vous avez bien lu : zéro. [\[Lire le rapport du Liepp, PDF\]](#)
- Le laboratoire Tepp-CNRS, de l'Université Marne-la-Vallée (Travail, emploi et politiques publiques), dirigé par Yannick L'Horty, trouve un léger impact qu'il évalue entre 45.000 et 115.000 emplois créés, soit 80.000 en moyenne. Autant dire pas grand-chose, si on rapporte ces emplois aux 20 milliards déversés par an (250.000 euros par emploi). [\[Lire le rapport de TEPP, PDF\]](#)

Prudent, le Comité de suivi a privilégié les résultats les moins pessimistes, avec un bémol pour tenir compte des autres, estimant "probable" un effet direct de l'ordre de "50.000 à 100.000 emplois créés ou sauvés" sur la période 2013-2014. Il explique que son choix optimiste "tient compte du fait que cet effet observé devrait être augmenté de l'emploi des entreprises menacées de faillite, qui auraient été sauvées" (un impact qui n'a pas été mesuré, faute d'avoir accès aux données sur les défaillances d'entreprises de la Banque de France...). Il souligne enfin les inévitables "incertitudes" de son évaluation, façon de dire qu'il existe une part de doigt mouillé.

Mais même si cette fourchette est raisonnable, elle reste dans un étiage très décevant : 200.000 à 400.000 euros par emploi créé et par an.

Soit dit en passant, pour que le tableau soit complet, il faudrait calculer l'impact économique du financement du CICE, ce que n'a pas encore essayé de faire le Comité de suivi. Ce financement est notamment passé par une hausse de la TVA, qui a forcément eu un effet négatif sur la consommation et sur la santé des entreprises. Peut-être se rendrait-on alors compte que ce financement a détruit plus d'emploi que le CICE n'en a créé...

Effet brouillé sur les salaires

Si l'argent du CICE n'est pas parti vers l'emploi, où est-il ? Quel a été l'impact sur l'économie de ce CICE, mesure phare du plan compétitivité du gouvernement, dont l'inspirateur était Emmanuel Macron, alors conseiller économique de François Hollande ? La plongée des différents laboratoires de recherche dans la comptabilité des entreprises ne répond pas vraiment à cette question. Rien n'est allé vers l'investissement. Rien vers l'innovation, la Recherche & Développement. Et selon le Liepp, rien sur les exportations (au grand dam du deuxième "C" de CICE - la compétitivité).

L'argent du CICE a-t-il au moins conduit à une hausse des salaires ? Ce n'est même pas certain : les experts consultés ne sont pas d'accord sur le sujet.

L'équipe du Liepp constate bien un effet positif sur les rémunérations. Mais une étude de la Dares, ne portant

que sur les salaires (à l'exclusion des primes), ne constate aucun impact significatif du CICE. "Ce qui laisse penser que le CICE a surtout concerné les primes..." en déduit Clément Carbonnier. Les patrons d'entreprises, attentistes, préférant éviter d'augmenter les salaires de façon pérenne.

Quant au Tepp, il constate un impact légèrement négatif sur les salaires. Il est peut-être dû à la création des 80.000 emplois évoqués (moins rémunérés que la moyenne). Ce qui est clair, en tout cas, c'est que l'usine à gaz CICE n'a pas profité au pouvoir d'achat des salariés.

Si l'argent n'est pas vraiment allé sur l'emploi et pas vraiment non plus sur les salaires, il a bien atterri quelque part. Vers les profits par exemple. Il est clair que les marges des entreprises se sont redressées en France. L'excédent brut d'exploitation est passé de 30 à 32% de la valeur ajoutée, en quelques années. Les entreprises en ont profité pour se désendetter ou distribuer plus de dividendes. Selon Henderson Global Investors, le versement des dividendes en France est passé de 31,9 milliards de dollars en 2013 à 40 milliards en 2016...

Ah, au fait, la loi sur le CICE interdit de financer avec le CICE "la hausse de la part des bénéfices distribués"... Mais cette disposition semble être restée lettre morte. Le sujet n'a même pas été étudié par les différents laboratoires bossant pour le Comité de suivi de "France Stratégie". L'étude de l'affectation de l'augmentation des marges induite par le CICE sera pour plus tard, a expliqué Jean Pisani-Ferry.

Que s'est-il passé ?

Reste une question : que s'est-il passé pour qu'on en arrive à un si piteux résultat ? "Soit les entreprises n'ont pas considéré le CICE comme une baisse des charges, soit elles sont restées attentistes, le plus probablement les deux", considère Sarah Guillou, qui dirigeait l'équipe de l'OFCE travaillant sur les exportations. Ses collègues Clément Carbonnier et Yannick L'Horty opinent : au moins un point d'accord entre les économistes ayant travaillé sur le dossier.

La majeure partie de la manne du CICE est allée vers la trésorerie des entreprises. Il y a peut-être également eu un effet de diffusion par les prix à d'autres : "Des sous-traitants bénéficiaires du CICE ont pu accorder des baisses de prix à des donneurs d'ordre non-bénéficiaires : des grosses entreprises ont pu récupérer une partie de l'argent", juge ainsi l'économiste Philippe Askenazy, membre du Comité de suivi. En 2013, on avait repéré le phénomène, alors baptisé l'effet "racket".

Usine à gaz

Ces résultats, aussi maigres que difficilement lisibles, tiennent à la complexité de l'usine à gaz imaginée en 2012. Plutôt que de simplement baisser les cotisations sociales, le gouvernement a préféré passer par un crédit d'impôt, représentant 6% des salaires de moins de 2,5 fois le smic, et versé au mieux un an plus tard (sauf à demander une avance à la Banque publique d'investissement, ce qui est possible).

Pourquoi ce système compliqué ? Parce que le gouvernement a alors cherché à accélérer l'annonce - c'était l'idée de "choc" - tout en retardant le versement du chèque et donc l'impact sur les comptes publics. En espérant que ledit "choc" déclencherait des comportements plus audacieux des entreprises, en termes d'investissement et d'emploi.

C'est l'inverse qui s'est produit. Alexandre, patron d'une PME parisienne, producteur de contenus numériques, se souvient :

"A l'époque, le message était très brouillé. Ils ont supprimé l'allègement Sarkozy des heures supplémentaires, ce qui a accru nos charges, tout en promettant ce crédit d'impôt bizarre... On a préféré attendre."

Plusieurs économistes avaient prédit dès le départ un gaspillage d'argent public. "L'exemple même de ce qu'il

ne faut pas faire", tranchait ainsi [Thomas Piketty dans sa chronique du "Libération" du 19 novembre 2012](#). Les syndicats, de leur côté, avaient regretté qu'il n'y ait aucune contrepartie exigée en termes d'emplois. D'autres s'étaient étonnés que cette aide, destinée à aider la compétitivité, et donc les exportations, soit dirigée vers tous les groupes, y compris vers La Poste ou Carrefour. Dès 2014, il était clair que le CICE ne fonctionnait pas. François Hollande s'était d'ailleurs fait une raison, [annonçant](#) en novembre la fin du dispositif et son remplacement par des baisses de charges à partir de 2017.

Le CICE a eu un effet positif « probable » sur l'emploi

 abonnes.lemonde.fr/economie-francaise/article/2016/09/29/le-cice-a-ameliore-les-marges-des-entreprises-et-a-eu-un-effet-probabl

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), une des mesures phares du quinquennat de François Hollande, a conduit à « *une amélioration sensible des marges des entreprises* », selon les conclusions du rapport de son comité de suivi, rendues mercredi 28 septembre.

Ce comité, piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du premier ministre, juge également « *probable un effet direct de l'ordre de 50 000 à 100 000 emplois créés ou sauvés sur la période 2013-2014* ».

Sur 2013 et 2014, le montant des créances des entreprises (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) s'est élevé à 28,7 milliards d'euros, selon le comité de suivi du CICE, chargé d'évaluer le dispositif. Il s'agit de la première estimation chiffrée du comité, qui avait conclu, en 2015, que les effets sur l'emploi et l'investissement étaient à l'époque encore difficiles à évaluer.

« Montée en charge progressive »

Lors du lancement du CICE, le gouvernement tablait à terme sur la création de 200 000 emplois. Les effets sur l'emploi « *semblent cohérents avec les estimations de court terme du gouvernement* », a commenté Bercy, dans une réaction transmise à l'Agence France-press. Le ministère de l'économie juge que « *compte tenu de la montée en charge progressive du CICE* », les effets sur l'emploi seront cette année « *forcément plus importants* ».

Le CICE, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, est destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises pour leur permettre d'embaucher et d'investir. Il consiste en un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le smic.

Son taux est passé de 4 % de la masse salariale brute en 2013 à 6 % en 2014, et doit encore passer à 7 % en 2017.

Pas d'impact sur l'investissement

En revanche, le CICE n'a pas eu d'impact de court terme sur l'investissement, la recherche et le développement, et les exportations. « *Le CICE distribué en 2013 et 2014 pourrait dans les années à venir augmenter le niveau des exportations de l'ordre de deux points, grâce à l'amélioration de la compétitivité-prix des entreprises induite par la baisse des coûts de production* », selon le rapport.

Par ailleurs, « *le comité relève peu d'effets du CICE sur les salaires par tête* », toujours selon cette source. « *Il n'apparaît pas que les entreprises, jusqu'en 2014 tout au moins, aient eu tendance à ajuster leurs augmentations salariales et leurs niveaux de rémunérations à l'embauche pour maintenir certains salariés du côté de l'éligibilité au CICE* », ajoute le document.

Un rapport parlementaire de la sénatrice Marie-France Beaufils (Indre-et-Loire, groupe communiste, républicain et citoyen) jugeait en juillet que le CICE était un dispositif au coût budgétaire « *conséquent* », « *complexe* » et « *mal ciblé* ».

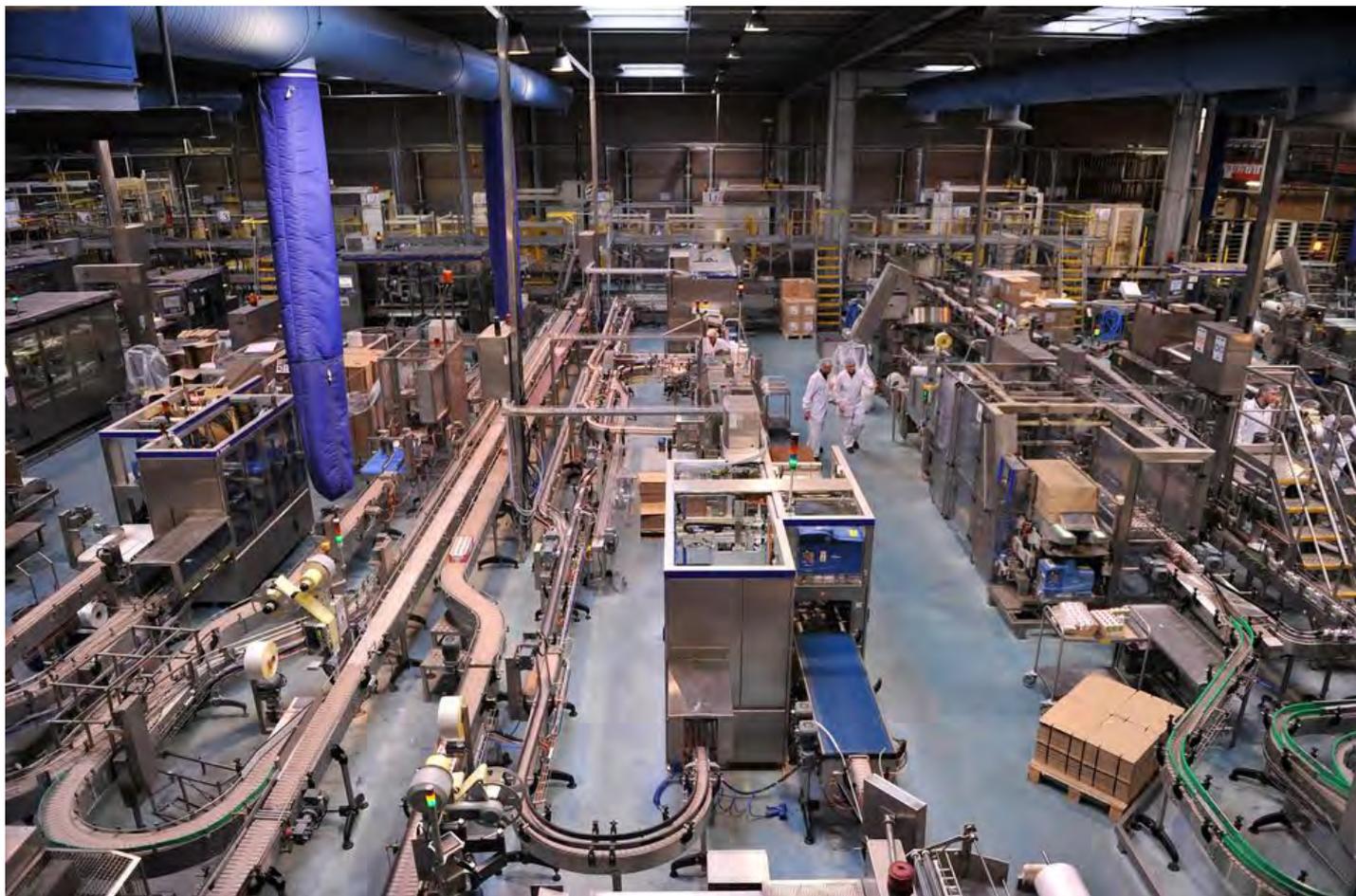
Selon le comité de suivi, des travaux complémentaires doivent être effectués. Les prochaines conclusions sont attendues pour janvier 2017.

Mais où sont passés les milliards du CICE ?

liberation.fr/france/2016/09/29/mais-ou-sont-passes-les-milliards-du-cice_1515075

Luc Peillon, Libération, 29 septembre 2016

29/09/2016

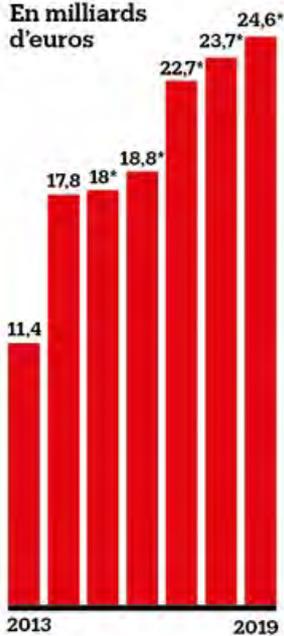


Voilà de quoi bousculer sérieusement le propos des chercheurs Pierre Cahuc et André Zylberberg, qui théorisaient, dans un récent ouvrage (1), la rationalité de la recherche empirique en sciences économiques. Confiée à trois équipes de chercheurs différentes, l'analyse des effets du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a débouché sur trois résultats assez divers, quand ils ne sont pas carrément contradictoires. Du moins pour les deux équipes - le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp) de Sciences-Po et la fédération Travail, emploi et politiques publiques (Tepp) du CNRS - chargées plus spécifiquement par l'organisme France stratégie d'évaluer l'impact du CICE sur les salaires, l'emploi et l'investissement. Une différence de résultats qui s'explique cependant, et pour partie, par le caractère récent du CICE, et par la difficulté de l'isoler des autres mesures intervenues sur la même période (hausse et baisse d'impôts). Bilans croisés et provisoires de la mesure phare du quinquennat, qui ne manquera pas d'être au cœur de la campagne présidentielle.

Une chaîne d'embouteillage dans le Loiret, en janvier. Le CICE s'applique aux entreprises employant des nombreux salariés payés moins de 2,5 fois le Smic. Photo G. Souvant. AFP

MONTANTS DU CICE

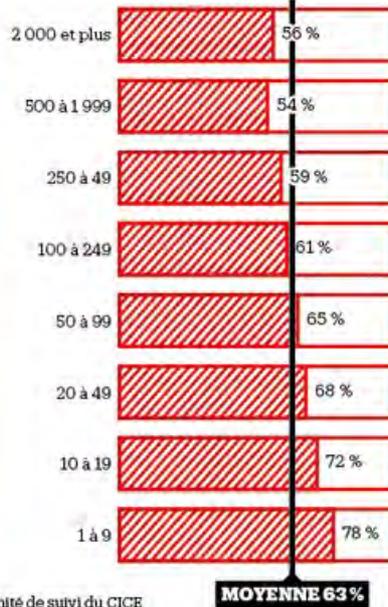
En milliards d'euros



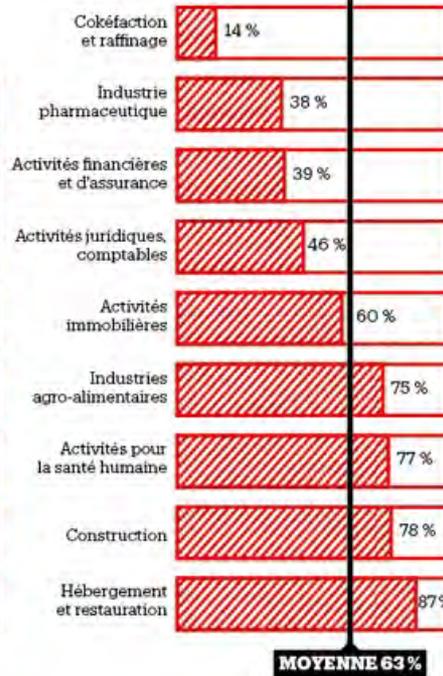
*Prévisions - Sources : PLF 2017, Comité de suivi du CICE

PART DE LA MASSE SALARIALE ÉLIGIBLE AU CICE EN 2015...

... selon le nombre de salariés de l'entreprise



... selon l'activité économique de l'entreprise



Le CICE, c'est quoi ?

C'est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé à toutes les entreprises disposant d'employés, et dont le montant est calculé sur la base de leur masse salariale. Il équivaut, en 2013, à 4 % de l'ensemble des salaires versés, dans la limite des rémunérations inférieures à 2,5 fois le Smic. Il est ensuite passé à 6 % en 2014, avant d'être augmenté à 7 % à compter de l'année prochaine. Objectif du dispositif, décidé à l'automne 2012 dans la foulée du rapport Gallois : permettre aux entreprises de restaurer leurs marges afin, au choix, de conquérir de nouveaux marchés en baissant leur prix, de créer de l'emploi ou encore d'investir.

A-t-il permis de restaurer les marges ?

Selon le Liepp, le crédit d'impôt a bien donné de l'air aux entreprises. «*Il apparaît que les indicateurs de résultat net des entreprises plus intensément touchées par le CICE se sont fortement plus relevés que ceux des entreprises moins [...] touchées par le CICE*», note-t-il dans son rapport. Des observations confirmées par l'Insee, qui a enregistré une hausse du taux de marge, passé de 29,9 % de la valeur ajoutée en 2013 à 30,4 % en 2014. En 2015 (hors du champ de l'étude), il a même atteint 31,4 %. L'étude de la Tepp, en revanche, ne détecte «*aucun effet sur le chiffre d'affaires, le profit, le taux de marge, la rentabilité économique*». Certaines entreprises ayant préféré utiliser le CICE pour baisser en priorité leur prix de vente.

A-t-il permis de créer de l'emploi ?

Pour la Tepp, oui, le CICE aurait créé ou sauvé entre 45 000 et 115 000 emplois. Avec cette étrangeté, cependant : ces chiffres ne concernent que l'année 2013, c'est-à-dire le moment où le CICE prenait à peine son envol. En revanche, en 2014, où la quasi-totalité de l'argent est réellement versée aux entreprises, la montée en puissance du dispositif «*n'aurait pas induit une progression supplémentaire de l'emploi cette année-là*». Explication de France stratégie : «*On peut penser qu'il s'agit surtout d'emplois sauvés plus que créés. Les entreprises prenant connaissance du CICE en 2013 auraient en effet renoncé à licencier.*» Mais sans forcément générer de nouveaux emplois. Quant au Liepp, il ne relève, pour sa part, aucune création d'emplois. «*L'évaluation indique que [le CICE] n'a pas incité les entreprises les plus intensément ciblées à investir ou à embaucher plus que les [autres] entreprises.*»

A-t-il mené à des hausses de salaires ?

«Nous montrons de façon très nette [...] que le CICE est allé de pair avec une modération salariale», note la Tepp. Sauf que cette équipe s'est intéressée au salaire moyen de l'ensemble des salariés. Et comme elle voit des créations d'emplois grâce au CICE, elle considère que l'arrivée de ces nouveaux salariés plus jeunes et moins rémunérés «a contribué à la modération des salaires moyens». Sans pour autant exclure un maintien voire une hausse de salaire pour les autres. Le Liepp, lui, constate qu'«un effet sensible peut être observé sur les salaires», plus particulièrement sur ceux «des cadres et professions intellectuelles supérieures». Et alors même que ces salaires ne rentrent pas dans la base éligible au CICE, car supérieurs à 2,5 Smic. Autrement dit, des boîtes ont pu récupérer du CICE grâce aux petits salaires, mais s'en sont servies pour augmenter les gros...

A-t-il servi à investir ?

C'est peut-être le seul point sur lequel les deux études sont d'accord. Ni la Tepp ni le Liepp ne constate d'utilisation du CICE par les entreprises pour investir. Du moins sur les années 2013 et 2014. Car selon l'Insee, l'investissement des entreprises semble ne décoller qu'à partir de 2015, avec +2,7 %, et un acquis, au deuxième trimestre 2016, de 3,4 %. La Tepp est encore plus cruelle concernant la recherche et développement (R & D) : «Notre étude montre [...] que les entreprises les plus actives dans ce domaine sont les moins concernées par le CICE.» Quant au Liepp, enfin, il soulève d'autres pistes d'utilisation du crédit d'impôt : «Ces améliorations du résultat net permises par le CICE n'ayant pas débouché en 2013 et 2014 sur une hausse de l'investissement ou des embauches, elles ont pu servir à augmenter les versements de dividendes aux associés, à réduire l'endettement de l'entreprise, ou à améliorer [leur] situation de trésorerie.» Autant de mystères qui pourraient être levés début 2017, période à laquelle France stratégie promet un nouveau rapport plus précis. Espérons cependant que d'ici là, cet organisme dépendant du Premier ministre ait réussi à trancher entre l'un ou l'autre des deux rapports actuels.

(1) «Le Négationnisme économique, et comment s'en débarrasser», éditions Flammarion, septembre 2016.

[Luc Peillon](#)

CICE : le plan de Hollande à 250.000 euros l'emploi (minimum)

 marianne.net/cice-plan-hollande-250000-euros-emploi-minimum-100246676.html

"CICE : 25 milliards pour 100.000 emplois maintenus : 250.000 € l'emploi..." Le calcul nous vient ce jeudi 29 septembre de Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière, qui réagit à **la première évaluation chiffrée des résultats du fameux crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**, une des mesures phares du quinquennat de François Hollande.

Lancé le 1er janvier 2013 avant d'être fondu l'année suivante dans le "Pacte de responsabilité", **l'objectif premier du CICE était d'améliorer les marges de l'entreprise pour leur permettre d'embaucher**. Et ce, afin de produire la tant attendue inversion de la courbe du chômage promise par François Hollande à l'orée de son mandat. Le dispositif consiste en un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic.

L'une des équipes ne met pas en évidence d'effet positif sur l'emploi

Pour en étudier l'impact, un comité de suivi avait été mis en place, piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre. L'an dernier, celui-ci avait jugé que les effets sur l'emploi et l'investissement étaient encore difficiles à évaluer. Dans son rendu ce mercredi, le comité de suivi relève que le CICE a bien conduit à *"une amélioration sensible des marges des entreprises"*. Côté emplois, il estime **"probable un effet direct de l'ordre de 50.000 à 100.000 emplois créés ou sauvés sur la période 2013-2014"**. Alors que dans le même temps, le montant des crédits d'impôt versés aux entreprises s'est élevé à 28,7 milliards d'euros. D'où le calcul de Jean-Claude Mailly.

Encore faut-il souligner, de l'aveu même du comité, *"les incertitudes qui entourent l'évaluation des effets du CICE"*. Pourquoi tant de précautions ? En fait, deux équipes différentes de chercheurs ont été chargées d'étudier l'impact du CICE sur l'emploi. Et elles n'obtiennent pas du tout les mêmes résultats, avoue le rapport : **"L'une conclut à la création ou la sauvegarde de 45.000 à 115.000 emplois (...) L'autre ne met pas en évidence d'effet positif sur l'emploi"**. Et si *"les deux méthodologies sont a priori pertinentes"*, le comité a choisi de trancher pour la première, estimant qu'elle *"aboutit cependant à des résultats plus précis"*.

Bercy plus optimiste que jamais

Faisant fi de ces précautions, le ministère de l'Economie a aussitôt affiché sa satisfaction, soulignant que les effets sur l'emploi *"semblent cohérents avec les estimations de court terme du gouvernement"*. Rappelons qu'à terme, celui-ci table sur la création de 200.000 emplois grâce à son dispositif. Et Bercy d'ajouter que *"compte-tenu de la montée en charge progressive du CICE"*, les effets sur l'emploi seront cette année *"forcément plus importants"*. Un optimisme nécessaire pour **convaincre les députés qui commencent à se pencher sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2017, dans lequel Bercy ambitionne de faire voter une nouvelle hausse du taux du CICE de 6 à 7%**. *"Ces premiers résultats nous confortent dans notre choix d'amplifier le CICE dans le projet de loi de finances 2017, ce qui soutiendra les créations d'emplois"*, assène donc le ministère.

L'autre problème, c'est que même s'il se confirmait qu'il a permis de sauver des emplois, le CICE n'a pas à ce stade rempli ses autres objectifs. Il n'a ainsi pas eu d'impact de court terme sur l'investissement, la recherche-développement et les exportations, souligne le comité. De ce côté, c'est néanmoins à son tour de se montrer optimiste : *"Le CICE distribué en 2013 et 2014 pourrait dans les années à venir augmenter le niveau des exportations de l'ordre de deux points, grâce à l'amélioration de la compétitivité-prix des entreprises induite par la baisse des coûts de production"*. Quant entreprises en difficulté, il estime **"un effet probable sur leur survie"**, mais dont l'impact n'a pas encore pu être précisément évalué. Afin de vérifier toutes ces intuitions, de prochaines conclusions sont annoncées pour janvier prochain.

Les économistes divergent sur l'effet emploi du Cice

[E lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0211342510673-un-premier-bilan-en-demi-teinte-pour-le-cice-2031254.php](http://lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0211342510673-un-premier-bilan-en-demi-teinte-pour-le-cice-2031254.php)

29/09/2016

Les économistes divergent l'effet emploi Cice

Les économistes divergent sur l'effet emploi du Cice - Michel GAILLARD/REA

02 minutes

[Guillaume de Calignon](#) Le 29/09 à 16:38 Mis à jour à 16:47

+ DOCUMENT - Le crédit d'impôt aurait eu un impact positif sur l'emploi des ouvriers et employés. Mais il aurait pesé sur celui des cadres en créant un effet de seuil.

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) a-t-il eu l'impact espéré par le gouvernement ? Le rapport de France Stratégie publié ce jeudi (voir document ci-dessous) indique que la mesure a conduit à « *une amélioration sensible des marges des entreprises* » et probablement permis de créer ou sauvegarder entre 50.000 et 100.000 emplois en 2013 et 2014. Ce qui fait dire à Bercy que les effets sur l'emploi « *semblent cohérents avec les estimations (...) du gouvernement* », et que, « *compte-tenu de la montée en charge progressive du CICE* », ils seront en 2015 et 2016 « *forcément plus importants* ».

Sur les deux laboratoires de recherche ayant étudié pour France Stratégie les effets du CICE sur l'emploi, seule une équipe d'économistes trouve pourtant un impact. Le laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) n'en met en évidence aucun tandis que l'équipe de Yannick L'Horty, professeur à l'Université Paris-Est et directeur de l'équipe Travail, emploi et politique publique (TEPP) trouve « *un impact positif du Cice sur l'emploi dès l'année 2013, limité aux entreprises les plus fortement bénéficiaires* ».

À lire aussi

- [Le CICE n'a pas eu d'impact sur l'investissement et peu sur l'emploi à ses débuts](#)

Mais ses « *estimations indiquent que la montée en puissance du Cice en 2014 [il est passé cette année-là de 4 % à 6 % de la masse salariale pour les rémunérations inférieures à 2,5 SMIC, NDLR] n'aurait pas induit une progression supplémentaire de l'emploi cette année-là* ». Et le Cice a eu un effet positif sur l'emploi des ouvriers et des employés mais « *il a revanche exercé un impact négatif sur l'emploi des cadres* » en raison « *de la forme du barème qui introduit un effet de seuil puissant dans la distribution des rémunérations* », note l'étude de TEPP. Une entreprise a en effet désormais intérêt à embaucher des personnes payés en dessous de 2,5 SMIC pour lesquelles elle touche de le Cice.

Un impact « positif mais est de faible ampleur »

Dans son commentaire, Alain Trannoy, professeur à l'école d'économie d'Aix-Marseille et rapporteur des travaux de TEPP, reconnaît que l'impact est « *positif mais est de faible ampleur* ». Ce que confirme Yannick L'Horty. « *Les estimations réalisées a priori sur les effets du Cice tablaient sur plus de 200.000 emplois créés chaque année. Nous sommes très en dessous de ces chiffres. C'est décevant au regard de la masse budgétaire en jeu même si nos estimations sont probablement minorées* », indique-t-il. En effet, le coût budgétaire du Cice représente environ 27 milliards d'euros sur 2013 et 2014. « *Le Cice produit moins d'effet que les exonération de charges sur les bas salaires* », souligne Yannick L'Horty.

Pour la CGT, le bilan « *se résume en deux mots : gabegie (pour les comptes publics) et effet d'aubaine (pour les entreprises)* ». FO fustige pour sa part « *une mesure au coût prohibitif souffrant cruellement d'une absence de ciblage et de conditionnalité sur la création d'emploi* ».